TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL
AIDES ET DISPOSITIFS EMPLOYEURS & SALARIÉS



HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes

La mobilité en Haute Tarentaise

Ce guide présente l'offre de mobilité disponible à l'année sur le territoire pour **les trajets domicile-travail.** En saison touristique, l'offre est affinée, vous pouvez la retrouver en détails dans le guide mobilité.

Scannez le QR code

LES AVANTAGES MOBILITÉS

PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS DE TRANSPORT PAR VOTRE EMPLOYEUR

En France, la loi impose aux employeurs (privés et publics) de prendre en charge une partie des frais de transport public de leurs salariés. L'article L3261-2 du Code du travail impose à l'employeur de **rembourser minimum 50% du coût des abonnements souscrits par les salariés pour leurs trajets domicile-travail effectués en transports collectifs** (train, bus, métro, tramway, etc.) ou via un service public de location de vélos.

Le salarié doit fournir un justificatif (titre de transport nominatif ou facture). Cette obligation vise à encourager l'utilisation des transports en commun et à réduire l'impact financier des déplacements des travailleurs.

BILLET DE TRAIN CONGÉ ANNUEL

La SNCF propose de bénéficier une fois par an d'un tarif réduit pour l'achat de billets de train aller-retour à l'occasion d'un congé annuel (uniquement pour un voyage en France).

▸ Pour qui ? Salarié (résidant en France ou à l'étranger), agent de la fonction publique, travailleur à domicile, artisan, exploitant agricole, demandeur d'emploi bénéficiant d'une allocation de chômage, stagiaire de la formation professionnelle, retraité ou préretraité ou titulaire d'une pension par la sécurité sociale (réversion, invalidité, minimum vieillesse, orphelin, veuf ou veuve de guerre.

▸ Vous pouvez inscrire sur votre demande de billet les personnes suivantes :
Soit la personne avec qui vous vivez en couple et également vos enfants non mariés de moins de 21 ans (sans limitation d'âge pour les enfants handicapés)
Soit votre mère ou votre père ou les 2 (si vous êtes titulaire du billet en tant que célibataire et que vos parents habitent chez vous).

▸ Plus d'informations : *www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2328*

SE DÉPLACER EN TRAIN

Ligne locale Bourg Saint Maurice <> Chambéry <> Lyon : Ligne 52

LES HORAIRES DE TRAIN*

Scannez le QR code

LES ABONNEMENTS DE TRAIN*

Scannez le QR code

*Informations valables en Auvergne-Rhône-Alpes



CARS RÉGION

S80 : UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE
HIVER : BOURG SAINT MAURICE <> SÉEZ <> LA ROSIÈRE
ÉTÉ : BOURG SAINT MAURICE <> SÉEZ <> LA ROSIÈRE <> COL DU PETIT ST-BERNARD

- Tickets à l'unité : 3€
- Abonnement mensuel : 62€
- Abonnement saison Hiver : 160€

S82 & S83 : À L'ANNÉE
BOURG SAINT MAURICE <> SÉEZ <> STE FOY VILLAGE <> TIGNES <> VAL D'ISÈRE

- Abonnement mensuel : 62€
- Abonnement saison Hiver : 160€
- Abonnement annuel : 620€
- Carnet 10 tickets nominatifs* : 30€ (soit 3€/trajet)

POUR SOUSCRIRE À UN ABONNEMENT

- voir le site *savoie.transdev.com*
- au guichet de la gare routière de Bourg Saint Maurice
- plus de renseignement au 04 80 00 70 00

HORAIRES ET RÉSERVATION
voir le site : *savoie.transdev.com*

Bon à savoir

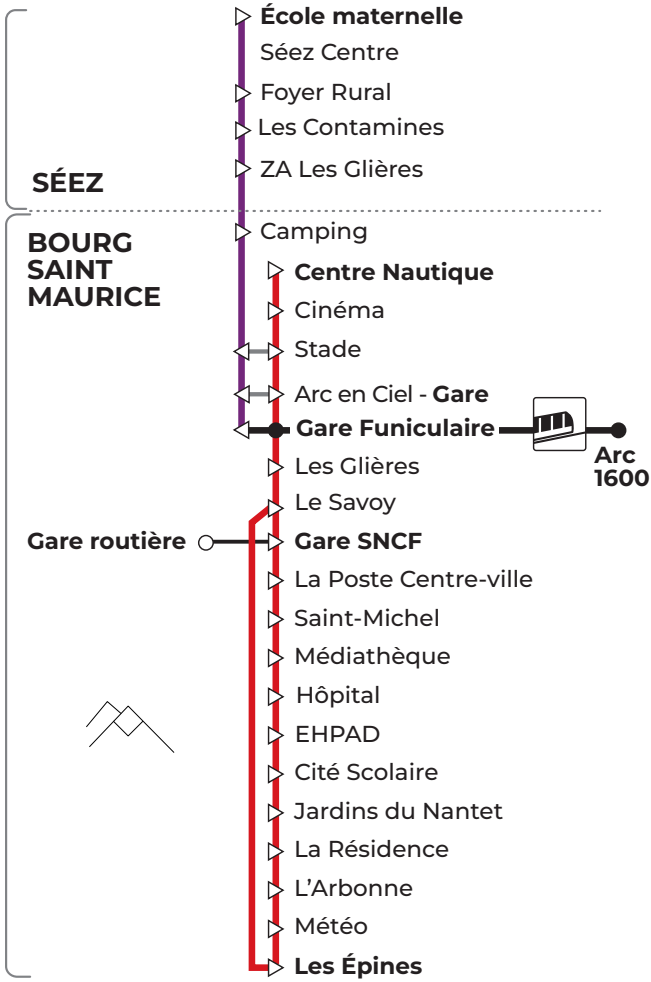
- Votre employeur doit prendre en charge 50% de vos abonnements de transport domicile - travail ! Plus d'infos p.2
- Possibilité de transporter son vélo.



IMPORTANT : Pour voyager sereinement, surtout en haute saison et les week-ends, **PENSEZ À ENREGISTRER VOS PLACES EN AVANCE !**

*S82 & S83 : ACHETER UN CARNET DE 10 TICKETS NOMINATIFS
Acheter le carnet de 10 tickets nominatifs directement auprès du chauffeur ou au guichet de la gare routière de Bourg-Saint-Maurice pendant les horaires d'ouverture.

NAVETTES LOCALES ANNUELLES



LA RONDE** : LIGNE A & B BOURG SAINT MAURICE

- Gratuit
- 7j/7 en saison touristique.
- Du lundi au samedi : mai, juin, septembre, octobre et novembre*.
- Toutes les 30 minutes environ, de 7h à 19h.
- Vélos interdits à bord.

LIGNE C : SÉEZ <> BOURG SAINT MAURICE

- Gratuit
- 7j/7 en saison touristique.
- Du lundi au samedi : mai, juin, septembre, octobre et novembre*.
- Toutes les 30 minutes, de 7h à 18h50.
- Vélos interdits à bord.

*Hors jours fériés.
**Le circuit sera mis à jour en décembre 2026

TRANSPORT SCOLAIRE OUVERT À TOUS

La Région et la communauté de communes de Haute Tarentaise permettent aux actifs du territoire d'emprunter les transports scolaires à destination des collèges et lycées.

Pour en bénéficier : faire une demande auprès du service **transports scolaires au 04 79 41 51 45.**

Un titre de transport sera délivré, **sous réserve de places disponibles** : soit des tickets à l'unité, soit une carte d'abonnement valable pour l'année scolaire.



COVOITURER AVEC BLABLACAR DAILY



Partout en Tarentaise, pour vos déplacements réguliers et ponctuels, covoiturez avec BlaBlaCar Daily et bénéficiez de trajets offerts (ou à petits prix). **Les trajets de plus de 5 km à l'intérieur du département de la Savoie sont financés.** Pour les conducteurs, les montants perçus dans ce cadre sont exonérés d'impôts puisqu'ils se limitent au partage des frais avec les passagers.

Plus d'infos

Scannez le QR code

Fonctionnement

BlaBlaCar Daily

1/ Téléchargez **BlaBlaCar Daily**
2/ Créez votre compte
3/ Proposez votre trajet en indiquant vos adresses de départ et d'arrivée ainsi que vos horaires prévus.
4/ BlaBlaCar Daily trouve un conducteur ou un passager sur le trajet proposé, et vous n'avez plus qu'à valider !

BON À SAVOIR

VOUS VIVEZ OU TRAVAILLEZ À TIGNES OU VAL D'ISÈRE ?

Rejoignez le groupe Whatsapp de la communauté de covoiturage

Scannez le QR code

VENIR AU TRAVAIL EN UTILISANT LES MOBILITÉS ACTIVES

UN CHOIX GAGNANT POUR LA SANTÉ, L'ENVIRONNEMENT ET LE QUOTIDIEN

POUR TOUTES ET TOUS

Jusqu'à 30 minutes d'activité physique dans la journée est associée à une baisse significative du risque cardiovasculaire et métabolique (cœur, diabète, etc.). (source : OMS)

POUR LES EMPLOYEURS

▸ Des salariés plus actifs physiquement tendent à avoir moins d'arrêts maladie et une meilleure régularité au travail, favorisant le bien-être global (effets cohérents avec les bénéfices santé identifiés). (source : OMS)

▸ Dispositifs incitatifs possibles (forfait mobilités durables - voir p. 10)

POUR L'ENVIRONNEMENT

▸ Zéro émission de CO_2 sur les trajets domicile–travail

▸ Réduction de la pollution de l'air et du bruit

▸ Moins de trafic routier et d'accidents



Le saviez-vous ?

La marche et le vélo contribuent directement à la réduction des maladies cardiovasculaires et à l'amélioration de la santé publique. (source : OMS)

MOBILITÉS ACTIVES



Pour circuler à vélo, un itinéraire sécurisé et séparé de la route s'étend sur une distance de 24 km entre Aime et Villaroger en passant par Landry, Bourg Saint Maurice et Séez.

⚠️Toutes les informations de cette page peuvent évoluer en fonction des conditions d'enneigement.

AMÉNAGEMENTS VÉLO SUR LES COMMUNES

BOURG SAINT MAURICE

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Funiculaire
 - Devant la gare, câbles disponibles à l'office de tourisme
 - Devant la mairie
- **Borne de réparation**
 - Au parc des Marais, à côté du pumptrack
- **Stationnements vélo**
 - Funiculaire
 - Devant la gare
 - Devant la mairie
 - Police municipale
 - Campus Alpin
 - Hôpital
 - Salle Chorus
 - La Poste
 - École de musique
 - Parc des Marais
 - Cinéma
 - Piscine
 - Coopérative laitière
 - Super U
 - Ferme des Marais
 - À côté du bar Le Tonneau
 - Devant le restaurant le Kozy

LA ROSIÈRE

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Devant l'office de tourisme
 - Devant l'ESF, place des Eucherts
 - Au Plan de l'Arc
 - Restaurant le Paradis

SAINTE FOY TARENTAISE

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Station
 - Village, à côté de l'arrêt de bus "chef lieu", câbles disponibles au restaurant Le Monal
- **Borne de réparation**
 - Village

SÉEZ

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Devant la mairie, câbles disponibles à la mairie
 - Au foyer rural, câbles disponibles à la mairie
- **Borne de réparation**
 - Au Repaire des écureuils au bord de la voie verte
- **Stationnements vélo**
 - Devant la mairie
 - À côté de l'entrée de l'espace Saint-Éloi
 - Au parking du pont du Reclus
 - Au Repaire des écureuils

TIGNES

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Devant l'office de tourisme des Brévières
 - Devant l'office de tourisme du Lac

VAL D'ISÈRE

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - Centre Aquasportif
 - La Daille
 - Office de tourisme
- **Borne de réparation**
 - Centre Aquasportif
- **Stationnements vélo**
 - Centre Aquasportif
 - Maison de Val

VILLAROGER

- **Bornes de recharge vélo électrique**
 - À côté de la mairie, câbles disponibles à la mairie
- **Stationnements vélo**
 - À côté de la mairie

RÉSERVÉ AUX EMPLOYEURS

FORMATIONS EMPLOYEURS
INTERVENTION GRATUITE POUR PRÉSENTER L'OFFRE DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE.

Toute l'année, nous rencontrons les actifs du territoire pour leur présenter l'offre de mobilité existante et les encourager à laisser la voiture au garage.

Nous convenons ensemble du format qui vous convient le mieux. (exemples : intervention aux AG annuelles ou aux présentations de début/fin de saison, pot d'accueils...)

Pourquoi ? Parce que le transport de personne représente 62% des émissions de CO_2 et pollution de l'air en Tarentaise, en plus de causer des nuisances et de peser sur le budget des ménages.

▸ Informations : service mobilité de la communauté de communes de Haute Tarentaise : *l.bertrand@hautetarentaise.fr*

Exemple de Formation

LE COVOITURAGE AVEC BLABLACAR DAILY



LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PDME)

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME) est une démarche visant à optimiser l'ensemble des déplacements liés à l'activité d'une entreprise, en particulier les trajets domicile-travail des salariés, mais aussi les déplacements professionnels, de visiteurs et de fournisseurs. Il encourage le recours à des modes de déplacement plus durables (transports en commun, covoiturage, vélo, marche, télétravail).

À quoi ça sert ? Le PDME permet de :
- ▸ Réduire l'impact environnemental des déplacements (émissions de CO_2, pollution)
- ▸ Limiter la congestion et les problèmes de stationnement
- ▸ Améliorer la qualité de vie et la santé des salariés
- ▸ Réduire les coûts de mobilité pour l'entreprise et les collaborateurs
- ▸ S'inscrire dans une démarche RSE et QVT

Comment ça fonctionne ? La démarche repose sur :
- ▸ Un diagnostic de mobilité (analyse des pratiques et des besoins des salariés)
- ▸ Un plan d'actions adapté au contexte de l'entreprise (covoiturage, vélo, horaires adaptés, télétravail, etc.)
- ▸ Un suivi et une évaluation des actions mises en place

Quelles obligations légales ? Depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM – 2019) :
Les entreprises de 50 salariés et plus sur un même site doivent aborder la mobilité domicile-travail dans les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO).
En l'absence d'accord, l'entreprise a l'obligation d'élaborer un PDME.
Le PDME doit être transmis à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) compétente (le service mobilité de la communauté de communes de Haute Tarentaise sur notre territoire).

Se faire accompagner
La réalisation d'un PDME peut être facilitée par un accompagnement externe, permettant de structurer la démarche, de gagner du temps et de sécuriser les aspects réglementaires.

Les entreprises peuvent être accompagnées par :
- ▸ Les collectivités et AOM.

Contacts référentes sur notre territoire :
- ▹ Léa Bertrand : *l.bertrand@hautetarentaise.fr*
- ▹ Valentine Loquais : *valentine.loquais@tarentaise-vanoise.fr*

- ▸ Les CCI et réseaux économiques
- ▸ Des bureaux d'études spécialisés
- ▸ Des guides et outils méthodologiques (notamment de l'ADEME).

BON À SAVOIR

Rappel

40 000 : C'est le nombre de décès par an en France **liés à la pollution de l'air,** soit la 3e cause de décès prématuré après l'alcool et le tabac.
(source : Santé Publique France, 2021)

3% : C'est la part **des accidents du travail dus au risque routier** (79 428 accidents de trajet en 2020). (source : DGT)

LE FORFAIT DE MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Le forfait de mobilités durables (FMD) est un dispositif facultatif permettant à l'employeur de prendre en charge tout ou partie des frais de déplacement domicile-travail des salariés qui utilisent des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Il concerne notamment le vélo (classique ou à assistance électrique), le covoiturage (en tant que conducteur ou passager), les transports en commun hors abonnement, ainsi que d'autres solutions de mobilité partagée ou à faibles émissions prévues par la réglementation.

Mis en place de manière volontaire par l'employeur, le forfait est versé selon des règles définies en interne, sur la base d'une attestation ou de justificatifs fournis par le salarié. Il bénéficie d'un cadre fiscal et social avantageux, dans la limite d'un plafond annuel fixé par la réglementation.
L'objectif est double : encourager des déplacements plus durables et améliorer le quotidien des salariés.

▸ Pour en savoir plus sur les réglementations liées aux FMD :
https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F33808

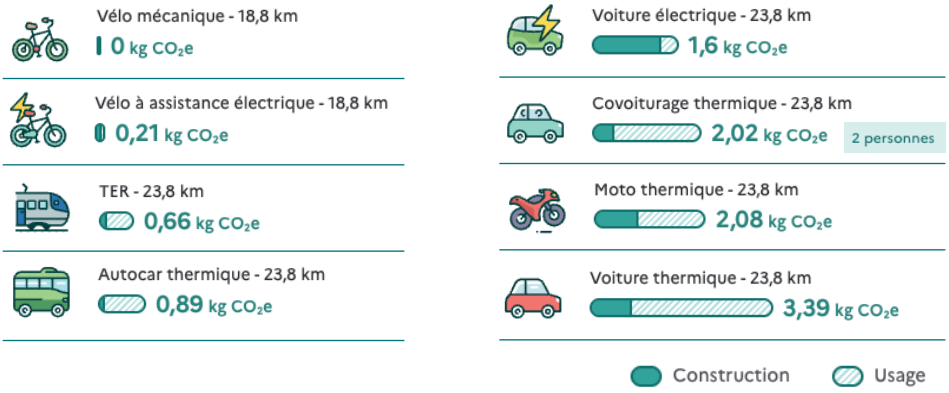
▸ Toutes les réponses à vos questions sur les mobilités en tant qu'employeur :
https://employeursprocovoiturage.ademe.fr/centre-de-ressources-mobilite-durable-employeur/

COMPARER SON EMPREINTE CARBONE

Pour mesurer l'impact carbone de ses déplacements selon son mode de transport :

Scannez le QR code

EXEMPLE DE L'IMPACT CARBONE DES MOYENS DE TRANSPORT : POUR UN ALLER ENTRE AIME ET BOURG SAINT MAURICE





MOBILITÉ
757 rue des Colombières,
ZA des Colombières - Bourg Saint Maurice
04 79 41 51 53
l.bertrand@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

HAUTE TARENTAISE
Communauté de Communes